

COMMUNE DE MONTREUX

Séance du 9 avril 2014

Présidente	:	Mme Irina GOTE
Secrétaire	:	Mme Charlotte CHEVALLIER
Scrutateurs	:	M. Pablo MENZI
		M. Anthony HUYS
Huissier	:	M. Jean-Michel TALON

Les membres du Conseil ont été régulièrement convoqués ce mercredi 9 avril 2014 à 20 h 00, à la salle Omnisports du Pierrier à Clarens.

L'ordre du jour est le suivant:

0 Préambule

1 Approbation du procès-verbal de la séance du 5 mars 2014 et du procès-verbal décisionnel du 29 janvier 2014

2 Prestation de serment d'un Conseiller en remplacement de Mme Sabine Leyvraz (SOC), démissionnaire

3 Communications du Bureau notamment sur la composition :

- 3.1 de la commission chargée de la prise en considération ou non du postulat de M. Olivier Raduljica « pour un soutien à la démarche *Easyvote* ». (date de la commission, le lundi 14 avril à 19 h. 00, à la rue du Marché 8 à Montreux) ;
- 3.2 de la commission chargée de la prise en considération ou non de la proposition de M. Olivier Blanc visant à instituer un règlement sur la restitution de la taxe au sac. (date de la commission, le mardi 29 avril 2014 à 20 h. 00, à la rue du Marché 8 à Montreux) ;
- 3.3 sur l'article 40j de la Loi sur les communes.

4 Correspondance

5 Communication de la Municipalité

6 Motions, postulats et interpellations déposés

7 Rapports des commissions :

- 7.1 sur le préavis No 02/2014 relatif à la signature d'un contrat de prestations général avec la Fondation Apollo, portant sur le logement de transition et le logement communautaire (rapp : Mme Catherine Buchet Bulliard) ;
- 7.2 sur le préavis No 07/2014 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 130'000.- pour le réaménagement du trottoir au droit du bâtiment communal situé à la Grand-Rue 73, la réfection de l'arrêt des transports publics et la pose d'un abribus (rapp : M. Olivier Raduljica) ;
- 7.3 sur le préavis No 08/2014 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 2'191'000.- au maximum pour le réaménagement de l'avenue Belmont et du carrefour avec la rue de la Gare, la construction de trottoirs et la mise en séparatif du réseau d'évacuation des eaux (rapp : M. Jean-Marc Forclaz) ;
- 7.4 sur le préavis No 09/2014 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 408'000.- au maximum pour la mise en conformité du système de traitement des eaux usées au Col de Jaman (rapp : M. Bassam Degerab).

8 Préavis de la Municipalité :

- 8.1 No 11/2014 relatif aux comptes 2013 de la Communauté intercommunale d'équipement du Haut-Léman (CIEHL). (date de la commission intercommunale de gestion, le jeudi 10 avril 2014 à 18 h. 30, à Corseaux) ;
- 8.2 No 12/2014 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de Fr. 988'500.- au maximum pour l'assainissement des passages à niveau sur les lignes du Montreux Oberland Bernois et de la société de Transports Montreux-Riviera, situés sur le territoire de la Commune de Montreux. (date de la commission, le lundi 14 avril 2014 à 19 h. 00, à la rue de la Gare 30 à Montreux) ;
- 8.3 No 13/2014 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de Fr. 18'156'000.- au maximum, sous déduction de la participation des communes de la Riviera et de la subvention du Fonds du sport vaudois, pour la réalisation d'un complexe sportif sur le site de la Saussaz à Chailly. (date de la commission, le mardi 22 avril 2014 à 19 h. 00, à la rue du Temple 11 à Montreux) ;
- 8.4 No 14/2014 relatif à l'octroi d'un crédit complémentaire d'entretien du patrimoine d'un montant de Fr. 58'000.- pour le réaménagement des anciens locaux de l'ex-direction des écoles primaires sis au collège Etraz afin d'en permettre l'utilisation par le service PPLS

(psychologues, psychomotriciens et logopédistes en milieu scolaire).
(date de la commission, le mercredi 23 avril 2014 à 19 h. 00, au collège d'Etraz pour la visite des lieux, suivie de la séance à la rue du Marché 8 à Montreux).

9 Développement de motions et de postulats.

- 9.1 Motion de M. Christophe Privet « L'enfer de la rue du Pont est pavé de bonnes intentions... » ;
- 9.2 Motion de M. Christophe Privet « Pour la transparence des rémunérations dans le secteur subventionné montreusien » ;
- 9.3 Postulat de M. Tal Luder « Pour une relocalisation des sculptures de la place du Marché, afin de mieux les mettre en valeur » ;
- 9.4 Postulat de M. Tal Luder « Pour que Freddie cesse de tourner le dos aux Montreusiens à son insu ».

10 Développement des interpellations et réponses de la Municipalité

11 Autres objets s'il y a lieu

0 PRÉAMBULE

En préambule, Mme la Présidente Irina Gote invite M. Yann Krebs, Président de l'Association des intérêts de Clarens, à venir dire quelques mots de bienvenue et à faire une brève présentation de l'association.

M. Yann Krebs donne lecture de son intervention qui sera jointe au procès-verbal. (Annexe 1)

Mme la Présidente remercie M. Krebs pour son intervention et passe à la séance proprement dite.

Elle déclare ouverte la séance du Conseil communal du 9 avril 2014 et a le plaisir et l'honneur de saluer l'assemblée. Elle salue la Municipalité qui assiste à notre séance, et excuse Mme Edith Willi, Municipale, qui ne pourra pas assister à la séance de ce soir, retenue par d'autres obligations.

Elle salue également Madame la Secrétaire municipale, les membres du Bureau, notre huissier, les représentants des médias qu'elle remercie de donner de nos débats un écho rigoureux et objectif et le nombreux public qui nous fait l'amitié d'assister à nos travaux.

Toujours en préambule, Mme la Présidente Irina Gote tient à remercier M. Julien Chevalley qui est notre délégué aux sports et qui a œuvré pour que cette séance puisse se faire dans les meilleures conditions. Elle remercie également le concierge de cette salle et son équipe qui ont aidé pour la mise en place de celle-ci. En dernier lieu, elle remercie M. Vuadens, notre technicien son et image, qui comme toujours à

mis du matériel de qualité à notre disposition. Elle le remercie également pour sa disponibilité. Et puis, pour mettre peut-être tout le monde de bonne humeur d'entrée, elle annonce que la buvette nous est réservée. On pourra ainsi, à l'issue de la séance, partager le verre de l'amitié sur place.

Mme la Présidente annonce le nom du réseau wifi de la salle Omnisports, ainsi que le mot de passe.

L'assemblée a été convoquée dans les délais légaux et tous ont reçu l'ordre du jour ainsi que les documents nécessaires au bon déroulement de notre séance, en application des articles 64 à 66 de notre Règlement.

Mme la Présidente invite celles et ceux qui auraient oublié de signer la liste de présence de venir le faire rapidement auprès de l'huissier.

Présence: 79 conseillères et conseillers ont signé la liste de présence.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Ont fait excuser leur absence: Mmes Marcelle Brücher, Susanne Lauber Fürst, Patricia Vouilloz, MM. Stéphane Barbey, Grégoire Furrer, Angelo Giuliano, Patrick Grognoz, Alain Imhof, Claudio Mammarella, Daniel Manzini, Gilles Marco, Aurelio d'Alba Mastropaolo, Pierre-Yves Nussbaum, Bernard Schmid, Heinz Schoeneich, Enzo Verme, Christian Vernier, Eric Walther, Michel Zulauf.

N'ont pas fait excuser leur absence: MM. Mario Di Sessa, Quentin Schärer.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 5 MARS 2014 ET DU PROCÈS-VERBAL DÉCISIONNEL DU 29 JANVIER 2014

La discussion est ouverte sur le procès-verbal de la séance du 5 mars 2014. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Ce procès-verbal est accepté à l'unanimité.

La discussion est ouverte sur le procès-verbal décisionnel du 29 janvier 2014 qui a été rédigé selon les recommandations données en séance. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Ce procès-verbal est accepté à une large majorité.

2. PRESTATION DE SERMENT D'UN CONSEILLER EN REMPLACEMENT DE MME SABINE LEYVRAZ (SOC), DÉMISSIONNAIRE

Les membres du Bureau ont tenu séance à 19h15 ce jour et ont vérifié l'éligibilité de M. Christian Bürki viennent-ensuite de la liste Socialiste.

M. Christian Bürki est assermenté devant l'assemblée selon le cérémonial habituel.

Mme la Présidente félicite M. Christian Bürki pour son élection. Elle lui remet le diplôme de Conseiller, un exemplaire du Règlement du Conseil, le livre du Conseil communal ainsi que le DVD du 50^{ème} anniversaire de la Commune de Montreux.

Applaudissements de l'assemblée.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU NOTAMMENT SUR LA COMPOSITION :

3.1 de la commission chargée de la prise en considération ou non du postulat de M. Olivier Raduljica « pour un soutien à la démarche *Easyvote* ». (date

de la commission, le lundi 14 avril à 19 h. 00, à la rue du Marché 8 à Montreux) ;

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

La commission suivante examinera la prise en considération ou non de ce postulat :

Présidence ML : M. Christophe Privet

Membres : MM. Patrick Aubort, Stéphane Barbey, Yves Depallens, Claude-Pascal Gay, Francis Gonzalez, Mario Gori, Marcel Jost, Olivier Raduljica, Domenico Silleri.

3.2 de la commission chargée de la prise en considération ou non de la proposition de M. Olivier Blanc visant à instituer un règlement sur la restitution de la taxe au sac. (date de la commission, le mardi 29 avril 2014 à 20 h. 00, à la rue du Marché 8 à Montreux) ;

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

La commission suivante examinera la prise en considération ou non de ce postulat :

Présidence SOC : M. Olivier Raduljica

Membres : Mmes Charlotte Chevallier, Bibiana Streicher, MM. Olivier Blanc, René Chevalley, Yanick Hess, Jean-Bernard Kammer, Cyril Pabst, Pierre-André Spahn, Alexandre Staeger.

3.3 Communication du Bureau sur l'article 40j de la Loi sur les communes

Mme la Présidente Irina Gote passe à la troisième communication qui est une simple communication du Bureau par rapport à l'article 40j de la Loi sur les communes. Il n'y a pas de commission à nommer pour traiter de cet objet, car il s'agit d'une simple mise au point. Cette communication a été envoyée par courrier électronique, mais des exemplaires papier sont disponibles à l'entrée de la salle.

De plus, la commission ad hoc qui a été nommée pour traiter du nouveau Règlement du Conseil, analysera la proposition du Bureau par rapport au libellé des nouveaux articles sur les intérêts, la récusation et la procédure à adopter par rapport à cet objet, dans sa séance de demain soir.

La discussion est ouverte par rapport à cette dernière communication. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

4. CORRESPONDANCE

Mme la Présidente Irina Gote a reçu deux courriers au titre de Présidente du Conseil.

Le premier émane de M. Tony D'Angelo et concerne la pétition de la rue du Pont. Mme la Présidente en donne lecture. Ce courrier sera joint au procès-verbal de cette séance. (Annexe 2)

Le deuxième courrier émane de M. Gilles Marco. C'est un courrier qui accompagne le développement de son postulat no. 5. Cette lettre d'accompagnement explique les raisons pour lesquelles Mme la Présidente doit développer ce postulat par la voie de l'urgence, étant donné que M. le Conseiller est absent à la séance de ce soir. Ce courrier sera joint au procès-verbal de cette séance. (Annexe 3)

Le Bureau s'est réuni à 19h15 et estime que la demande de M. le Conseiller Gilles Marco à ce que ce soit le Président qui fasse le développement de l'urgence à sa place et qui donne ensuite lecture de son postulat a été jugée comme irrecevable. Ainsi, un courrier en ce sens expliquera les raisons de cette impossibilité à M. le

Conseiller. Dès lors, le titre sera déposé au point correspondant de l'ordre du jour à ce Conseil, puisque le dépôt du titre est valable et M. Marco développera son postulat, selon la procédure en vigueur, lors du prochain Conseil.

Il y a aussi 4 courriers supplémentaires de M. Gilles Marco qui ont été adressés en copie à Mme la Présidente, et elle croit que toutes et tous les ont également reçus. Ils ne seront dès lors pas joints au procès-verbal.

Mme la Présidente a également reçu en copie un courrier de M. Zimmermann de Veytaux. La Municipalité a également mis en copie la réponse qu'elle a adressée à M. Zimmermann suite à ses précédentes demandes.

M. Zimmermann avait déjà écrit il y a quelques mois et ses courriers avaient été consignés au greffe. La procédure juridique étant toujours en cours, Mme la Présidente ne donnera pas lecture de ces nouveaux courriers et ils ne seront pas joints au procès-verbal. Par contre, ils seront à nouveau consignés au greffe et chaque Conseillère ou Conseiller pourra les consulter ainsi que la réponse de la Municipalité.

5. COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITÉ

Les membres du Conseil ont reçu dans l'enveloppe une communication écrite de la Municipalité:

- relative à la réalisation d'affaires immobilières par la Municipalité, pour l'année 2013.

Il n'y a pas d'autres communications.

6. MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS DÉPOSÉS

Pas de motion, mais deux postulats, une interpellation et une question écrite ont été déposés sur le bureau de Mme la Présidente.

Le premier postulat, déposé par M. Gilles Marco, s'intitule : « Postulat 5/Équité : demande pour le législatif l'appui de 2 = juriste + avocat comme pour l'exécutif afin de faire condamner élus+fonctionnaires = Gestion déloyale des intérêts publics+vol par métier ».

Le deuxième postulat, déposé par M. Emmanuel Gétaz, a pour titre : « Montreux a-t-il raté le train des grands investissements muséaux vaudois ? ».

Ces postulats seront développés lors du prochain Conseil.

L'interpellation sera développée au point 10 de l'ordre du jour.

La question écrite, déposée par M. Bruno Femia, concerne l'éclairage du kiosque à musique sis sur le quai de la Rouvenaz à Montreux. Il y sera répondu par écrit par la Municipalité.

7. RAPPORTS DES COMMISSIONS :

7.1 sur le préavis No 02/2014 relatif à la signature d'un contrat de prestations général avec la Fondation Apollo, portant sur le logement de transition et le logement communautaire (rapp : Mme Catherine Buchet Bulliard) ;

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

Comme il y a eu un amendement qui a été déposé en commission, et qu'il a été accepté par cette dernière, Mme la Présidente Irina Gote va d'abord ouvrir la discussion générale sur le rapport, ensuite de quoi elle ouvrira la discussion sur l'amendement. Elle demande si quelqu'un s'oppose à cette façon de procéder, ce qui ne semble pas être le cas.

La discussion générale est donc ouverte.

M. Alexandre Staeger donne lecture de son intervention :

« Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Le groupe Montreux Libre est partagé quant à l'acceptation de ce préavis. En effet, si nous pouvons, en grande majorité, suivre la Municipalité dans sa volonté de soutenir les citoyens les moins avantagés sur le plan économique, certains d'entre nous ont en revanche de la peine à admettre que l'Etat encourage des personnes, qui de par leur comportement peu scrupuleux se voient refuser un logement de la part des bailleurs privés.

Il nous semblerait choquant d'aider une personne dans le besoin à cause de son comportement, plutôt qu'une personne qui le serait à cause de la rigueur économique de notre société actuelle, au cas où le nombre de places serait limité.

Dès lors, nous ne voterons pas en bloc, et chacun votera selon sa conscience ».

La discussion générale est toujours ouverte. La parole n'est plus demandée. La discussion est close. On passe donc à l'amendement.

Mme Catherine Buchet Bulliard donne lecture de l'amendement :

« L'alinéa 2 des conclusions fait l'objet d'un amendement. Il demande sa suppression, un préavis spécifique sera déposé sur la rénovation de la villa « La Coccinelle ». Montreux reste propriétaire de ce bien immobilier et assumera une partie des travaux. Il la louera au prix du marché à la Fondation Apollo. La Municipalité ne s'y oppose pas et se rallie à la position des commissaires ».

Résultat du vote de la commission : 8 oui, 1 non, 0 abstention, 0 bulletin blanc.

La discussion est ouverte sur cet amendement.

Mme la Municipale Jacqueline Pellet va rapidement prendre la parole à propos de l'amendement et du préavis en général.

Ce préavis, qui est soumis au Conseil ce soir, porte clairement sur le financement d'un partenariat conventionnel avec une Fondation qui est bien établie, et dont l'expertise est reconnue, et particulièrement en matière de suivi de situations difficiles, et ces situations difficiles concernent certes des situations financières, des dettes par exemple, mais aussi des comportements. Et là, la difficulté de juger si ce comportement est suffisamment grave pour intervention, ou pas suffisamment grave, là la Fondation Apollo est habilitée, parce qu'elle fait un suivi psycho-éducatif et un suivi social, à observer la situation et à prendre les bonnes décisions.

C'est pour cette raison que l'on a établi avec eux cette volonté de partenariat. Ce n'est pas à la Commune d'examiner si oui ou non la personne « mérite sanction ou pas », ce n'est pas son rôle, ce n'est pas le rôle d'un législatif ou d'un exécutif. En revanche, il est judicieux de donner ce travail à des personnes qui en ont l'habitude et qui sont capables de faire le suivi de ces personnes-là. La Fondation a d'ailleurs un fonds à cet

effet, et Mme Jacqueline Pellet signale juste en passant que depuis 2011, date de la mise en route de cette Fondation, ce fonds n'a jamais été utilisé. C'est donc que ces situations ne sont pas si graves que cela et que potentiellement elles ne méritent pas des interventions lourdes.

L'amendement qui touche ce préavis concerne la mise à disposition pour les Montreusiens de prestations qui n'existent pas encore, qui sont justement ces prestations de logement de transition et de logement communautaire.

Effectivement, dans un souci de transparence, la Municipalité a présenté en matière de réalisation potentielle pour les logements communautaires, la possibilité d'utiliser la villa « La Coccinelle », et pour l'affectation sociale, cela a d'ores et déjà été arrêté par l'exécutif.

Pour que cela se concrétise il faudra que le Conseil soit nanti d'un nouveau préavis et que les détails en soient particulièrement décrits, afin que le Conseil puisse mesurer les transformations qui sont apportées à cette maison et ce que cela représente.

Dès lors, le Conseil aura l'occasion de se prononcer prochainement sur les adaptations et l'utilisation de la villa « La Coccinelle » via un préavis ad hoc. Dans ces conditions la Municipalité, comme l'a dit Mme la Présidente de la commission, ne s'oppose pas à la suppression de l'alinéa 2 des conclusions, sachant que des précisions seront apportées par ce futur préavis.

La parole sur l'amendement n'est plus demandée. La discussion est close.

On passe au vote sur cet amendement.

Le Conseil communal de Montreux accepte cet amendement à une très large majorité.

La discussion générale est toujours ouverte. La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Mme Catherine Buchet Bulliard, présidente-rapporteuse de la commission, donne lecture des conclusions :

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le préavis No 02/2014 de la Municipalité du 20 décembre 2013 relatif à la signature d'un contrat de prestations général avec la Fondation Apollo, portant sur le logement de transition et le logement communautaire,

Ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. d'autoriser la Municipalité à signer un contrat de prestations forfaitaire avec la Fondation Apollo portant sur le logement de transition et le logement communautaire, lequel n'implique pas une adhésion de la Commune en tant que membre de la fondation ;
2. de voter sur l'exercice 2014 un crédit complémentaire de Fr. 150'000.- au compte No 700.3655.00 ;

- 3 d'autoriser la Municipalité à porter, dans les prochains budgets de fonctionnement (compte No 700.3655.00) un montant de Fr. 150'000.- à titre de participation annuelle au contrat de prestations forfaitaire avec la Fondation Apollo ;
4. d'autoriser la Municipalité à signer tout acte ou convention en rapport avec cet objet.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions telles qu'amendées à une très large majorité.

7.2 sur le préavis No 07/2014 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 130'000.- pour le réaménagement du trottoir au droit du bâtiment communal situé à la Grand-Rue 73, la réfection de l'arrêt des transports publics et la pose d'un abribus (rapp : M. Olivier Raduljica) ;

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion générale est ouverte.

M. Marcel Jost donne lecture de son intervention :

« Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Le groupe UDC a toute liberté de vote sur ce préavis comme présenté, mais moi je ne le soutiens pas et ceci pour les raisons suivantes.

A cet endroit, nous nous trouvons sur une route cantonale qui traverse la ville et la commune de bout en bout, ce qui correspond aussi à une route de transit. Alors pourquoi vouloir systématiquement ennuyer les automobilistes sur une route principale.

Dans votre proposition vous venez nous présenter des arguments sécuritaires. Question sécurité vous y venez seulement quand cela vous arrange. En effet, n'avez-vous pas, récemment, mélangé les vélos électriques qui roulent jusqu'à 45 km/h avec les piétons sur les quais montreusiens. Petit rappel de comparaison, sur les quais, zone piétonne 45 km/h voire plus, à la Grand'Rue zone de circulation 50km/h. A chacun sa notion de sécurité....

Cet arrêt de bus pourrait très bien être déplacé, comme vous en avez discuté lors de la commission, dans la zone de stationnement située juste avant la Maison de Commune, entre cette dernière et la descente de Beaulieu, avec un abribus simple aménagé contre le bâtiment communal. Cette solution conserve ma préférence, car elle enlève le bus de la voie de circulation et les piétons sortant du bus devront quand même se rendre vers leur passage, qui lui ne bouge pas, pour traverser la Grand'Rue. Aussi, pour plus de sécurité, vous aurez également la possibilité de poser une barrière de séparation du trottoir de la Grand 'Rue 73 de la route.

Selon moi, cette solution est nettement meilleure que celle proposée par la Municipalité. Elle conserve la sécurité des piétons, sans forcément ennuyer les automobilistes. De plus, il ne sera pas nécessaire d'y ajouter un feu à la demande pour traverser. A cet endroit il n'y a que deux voies de circulation avec îlot de sécurité. Pour mémoire, je vous rappelle que vous venez de supprimer les feux vers le passage piéton de la Rouvenaz où nous sommes en présence de 3 ou 4 voies de circulation,

avec une largeur de route nettement supérieure que vers la Maison de Commune et un flux piéton certainement aussi important que vers la dite Maison.

Mais revenons à votre argument sécuritaire. Imaginons, et cela se produira, un bus arrêté à cette place, les véhicules arrêtés et en attente derrière le bus, les piétons prêts à traverser et un 2 roues qui remonte la colonne ainsi créée, dépasse le bus et ... je vous laisse imaginer la suite. En outre, vous ne pouvez pas rétrécir au maximum la voie de circulation pour éviter ce problème car, sauf erreur de ma part, nous sommes aussi sur le parcours des convois spéciaux.

Avec ma proposition, le passage piéton reste toujours visible par tous et pour tous, et la sécurité y reste maintenue car souvent, si ce n'est toujours, la sécurité est une question de visibilité.

Pour ma part, la RC 780 est soit une route de transit et l'on respecte ce fait, soit une route villageoise et on y va gaiement avec tous les obstacles possibles, notamment limitation à 30Km/h, 2 voies de circulation rétrécies au maximum, pas d'arrêt de bus décalé, pas de voie de bus, des ralentisseurs aux endroits sensibles pour plus de sécurité, des carrefours surélevés et enfin, la grande spécialité montreusienne, des potelets partout où c'est possible, même où ils ne servent à rien. Mais ça c'est un autre débat.

Pour toutes les raisons citées ci-dessus, je vous propose de refuser ce préavis tel que présenté.

Merci pour votre attention».

La discussion continue.

M. Alexandre Staeger déclare que Montreux Libre souhaite remercier la Municipalité pour son ouverture d'esprit quant aux positions de son commissaire ainsi que pour leur intégration dans sa réflexion.

Cela dit, il regrette que les réflexions de son préopinant n'aient pas pu être examinées avant le dépôt du préavis, mais cela n'empêchera pas Montreux Libre de voter ce préavis.

La discussion générale continue.

M. Patrick Aubort tient juste à préciser pour M. Marcel Jost que les vélos électriques à 45 km/h ne sont pas autorisés sur les quais, il y est seulement autorisé une vitesse de 25km/h. A 45 km/h ils sont seulement sur la route et ont des plaques.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. Olivier Raduljica, président-rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions :

CONCLUSIONS

En conclusion, c'est à l'unanimité que la commission vous prie, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le préavis No 07/2014 de la Municipalité du 7 février 2014 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 130'000.- pour le réaménagement du trottoir au droit du bâtiment communal situé à la Grand-Rue

73, la réfection de l'arrêt des transports publics et la pose d'un abribus,

Ouï le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre le réaménagement du trottoir au droit du bâtiment communal situé à la Grand-Rue 73, la réfection de l'arrêt des transports publics et la pose d'un abribus ;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 130'000.- TTC au maximum ;
3. d'amortir cet investissement par les comptes de fonctionnement sur une période de 30 ans au maximum ;
4. de donner à la Municipalité tous pouvoirs pour signer tous actes ou conventions en rapport avec cette affaire.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à une large majorité.

7.3 sur le préavis No 08/2014 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 2'191'000.- au maximum pour le réaménagement de l'avenue Belmont et du carrefour avec la rue de la Gare, la construction de trottoirs et la mise en séparatif du réseau d'évacuation des eaux (rapp : M. Jean-Marc Forclaz) ;

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

M. Jean-Marc Forclaz, président-rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions :

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le préavis No 08/2014 de la Municipalité au Conseil communal du 14 février 2014 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 2'191'000.00 au maximum pour le réaménagement de l'avenue de Belmont et du carrefour avec la rue de la Gare, la construction de trottoirs et la mise en séparatif du réseau d'évacuation des eaux,

Ouï le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de réaménagement de l'avenue de Belmont et du carrefour avec la rue de la Gare, la construction de trottoirs et la mise en séparatif du réseau d'évacuation des eaux ;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 2'191'000.00 au maximum, et sous déduction des subventions à recevoir ;
3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie et d'autoriser la Municipalité à recourir, si nécessaire, à l'emprunt pour le solde du financement, à souscrire aux meilleures conditions du marché ;
4. d'amortir le montant de CHF 660'000.00 pour les travaux d'assainissement, par un prélèvement correspondant sur la provision « fonds des égouts » - compte No 9280.004 ;
5. d'amortir le solde de l'investissement par les comptes de fonctionnement, sur une période de 30 ans au maximum ;
6. de donner à la Municipalité tous pouvoirs pour signer tous actes ou conventions en rapport avec cette affaire.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à l'unanimité.

7.4 sur le préavis No 09/2014 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 408'000.- au maximum pour la mise en conformité du système de traitement des eaux usées au Col de Jaman (rapp : M. Bassam Degerab).

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

M. Bassam Degerab, président-rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions :

CONCLUSIONS

En conclusion, c'est à l'unanimité que la commission vous prie, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le préavis No 09/2014 de la Municipalité au Conseil communal du 21 février 2014 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 408'000.- au maximum pour la mise en conformité du système de traitement des eaux usées au Col de Jaman,

Ouï le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux pour la mise en conformité du système de traitement des eaux usées au Col de Jaman ;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 408'000.- TTC au maximum ;

3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie et d'autoriser la Municipalité à recourir, si nécessaire, à l'emprunt pour le solde du financement, à souscrire aux meilleures conditions du marché ;
4. d'amortir immédiatement le montant de cet investissement, par un prélèvement correspondant sur la provision « fonds des égouts » - compte No 9280.004 ;
5. d'inscrire aux budgets 2015 et suivants les charges et recettes d'exploitation nouvelles ;
6. de donner à la Municipalité tous pouvoirs pour signer tous actes ou conventions en rapport avec cette affaire.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à l'unanimité.

8. PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ:

8.1 No 11/2014 relatif aux comptes 2013 de la Communauté intercommunale d'équipement du Haut-Léman (CIEHL). (date de la commission intercommunale de gestion, le jeudi 10 avril 2014 à 18 h. 30, à Corseaux) ;

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Cet objet sera traité par la Commission intercommunale de gestion de la CIEHL.

8.2 No 12/2014 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de Fr. 988'500.- au maximum pour l'assainissement des passages à niveau sur les lignes du Montreux Oberland Bernois et de la société de Transports Montreux-Riviera, situés sur le territoire de la Commune de Montreux. (date de la commission, le lundi 14 avril 2014 à 19 h. 00, à la rue de la Gare 30 à Montreux) ;

La discussion générale est ouverte sur ce préavis.

M. Florian Chiaradia donne lecture de son intervention :

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Municipaux,

Indépendamment du fond, petite précision concernant la commission, je souhaiterais qu'elle ait à disposition des plans plus détaillés des aménagements projetés à deux emplacements, à savoir les nouvelles liaisons du chemin de la Paquière, ainsi que l'implantation du passage sous-voie au sentier du Craux. Je vous en remercie ».

La discussion continue.

M. Michel Bongard déclare que l'assainissement des passages à niveau est indéniablement une nécessité, ce n'est pas à discuter. Par contre sur la forme et sur la manière dont cela peut se faire ou se fera, il y a à dire.

Plusieurs de ces assainissements seront malheureusement réalisés au détriment de précieux itinéraires piétonniers qui quadrillent notre territoire, principalement là où les vignes étaient présentes. M. Bongard pense au bas de la commune, et notamment dans le secteur entre le collège et Planchamp. En effet, dans ce secteur-là, on a plusieurs passages extrêmement intéressants et précieux.

Si parmi les Conseillers il y en a quelques-uns qui circulent à pied dans Montreux, du bas vers le haut ou l'inverse, ce qui est un peu plus facile, ils savent que le sentier de

Jolimont permet un cheminement hors de la circulation, donc sans voitures. Lorsque l'on remonte de la gare, il y a moyen d'accéder aux Colondalles par un cheminement de haute qualité.

Le sentier de la Paquière également, pour qui remonte du Palace et du Centre de Congrès pour rejoindre Chernex par les Taux, ce sentier de la Paquière offre une excellente liaison. De faire passer sous le pont du MOB, pour celui qui va à pied, de devoir descendre de quelques mètres pour remonter un peu plus loin, cela est extrêmement difficile, on coupe toujours, c'est ainsi.

Du côté d'Es Carroz, un peu plus loin en direction de Belmont, c'est un endroit où il y a une bonne visibilité. Certes c'est un peu technique, avec les escaliers on a peut-être tendance à trébucher, mais c'est extrêmement efficace pour relier le bas vers le haut et inversement, à l'ouest de la ville de Montreux, dans le secteur en amont de l'hôpital, à peu près entre l'hôpital et les Colondalles.

M. Bongard rappelle qu'il y a quelques années il avait déposé une motion pour valoriser les itinéraires piétonniers à travers Montreux, à l'horizontale et à la verticale. Au fait, la commune de Montreux dispose d'un système vernaculaire, un système de sentiers et de petits passages qui sont extrêmement précieux.

Et lorsque les conclusions du préavis disent que le bilan environnemental est favorable, ce n'est pas du tout le cas. En matière de mobilité douce chaque sentier, chaque passage est précieux. On veut densifier la ville de Montreux, le PGA le prévoit, et bien il faut absolument maintenir ces espaces piétonniers.

Certes cela va coûter de l'argent, mais la mobilité douce est à ce prix-là ! Et lorsque l'on a la chance à Montreux d'avoir un patrimoine aussi important, de l'attaquer où que ce soit est vraiment regrettable.

On l'aura compris, M. Michel Bongard est très remonté contre plusieurs éléments de ce préavis. Certes ce sont des détails, mais le diable est vraiment là. Le diable se cache dans ces détails précisément.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

La commission suivante examinera ce préavis:

Présidence PLR : M. Jean-Baptiste Piemontesi

Membres : MM. Florian Chiaradia, Alioune Diop, Joseph Filippone, Denis Golaz, Rolf Gosewinkel, Anthony Huys, Adrian Lazar, Pablo Menzi, Rudolf Thomann.

8.3 No 13/2014 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de Fr. 18'156'000.- au maximum, sous déduction de la participation des communes de la Riviera et de la subvention du Fonds du sport vaudois, pour la réalisation d'un complexe sportif sur le site de la Saussaz à Chailly. (date de la commission, le mardi 22 avril 2014 à 19 h. 00, à la rue du Temple 11 à Montreux) ;

La discussion est ouverte sur ce préavis.

M. le Municipal Alain Feissli désire simplement donner une brève information sur l'état de situation du financement régional à ce jour.

Sur les dix communes qui devaient se prononcer sur le financement régional, neuf l'ont fait et ont admis ce financement régional. A la connaissance de la Municipalité aucune demande de référendum n'est pendante dans aucune de ces neuf communes. Au surplus, la 10^{ème} commune qui doit encore se prononcer est la commune de Veytaux et sa décision sera connue le mois prochain lorsque le Conseil communal de Montreux aura à décider sur le crédit d'investissement.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

La commission suivante examinera ce préavis:

Présidence SOC : M. Christian Bécherraz

Membres : MM. Patrick Aubort, Felice Calvo, Bassam Degerab, Kevin Grau, Yann Krebs, Jean-Pierre Schmid, Edgar Schneider, Domenico Silleri, Vincent Tschopp.

8.4 No 14/2014 relatif à l'octroi d'un crédit complémentaire d'entretien du patrimoine d'un montant de Fr. 58'000.- pour le réaménagement des anciens locaux de l'ex-direction des écoles primaires sis au collège Etraz afin d'en permettre l'utilisation par le service PPLS (psychologues, psychomotriciens et logopédistes en milieu scolaire). (date de la commission, le mercredi 23 avril 2014 à 19 h. 00, au collège d'Etraz pour la visite des lieux, suivie de la séance à la rue du Marché 8 à Montreux).

La discussion est ouverte sur cet objet. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

La commission suivante examinera ce préavis :

Présidence PLR : M. Pierre-André Spahn

Membres : MM. Christian Gagnat, Mario Gori, Rolf Gosewinkel, Anthony Huys, Yves Laurent Kundert, Tal Luder, Marcel Muggli, Cyril Pabst, François Pochon.

9. DÉVELOPPEMENT DE MOTIONS ET DE POSTULATS :

9.1 Motion de M. Christophe Privet « L'enfer de la rue du Pont est pavé de bonnes intentions... »

M. Christophe Privet donne lecture du développement de sa motion :

« Madame la Présidente, chères et chers collègues,

Lors de notre séance du 29 janvier 2014, nous avons eu à traiter, pour la seconde fois en l'espace de peu de temps, d'une pétition au sujet de la rue du Pont.

Dans le rapport de la commission ad hoc, nommée à cet effet, on peut y lire que par 6 voix pour et 4 contre que la commission proposait à notre Conseil de prendre en considération la pétition de Mme Grangier et consorts.

Lors des débats nourris dans notre plénum, il a été affirmé à deux reprises par la Municipalité, que les habitants du quartier des Planches s'étaient prononcés pour le maintien du statut quo. Il a même été ajouté que les pétitionnaires étaient minoritaires face aux membres des associations qui auraient, selon la Municipalité, voté en assemblée

générale à 2 reprises et ce en faveur du maintien des pavés sur la route du village.

Je n'ai pas caché ma surprise lors du débat face à de tels arguments, ayant moi-même fait partie de la première commission qui a eu à traiter la pétition de 2009.

Ces deux affirmations, et les journalistes du Régional et du 24heures l'ont clairement fait ressortir dans leur compte rendu de nos débats, semblent avoir pesé de tout leur poids dans la décision de notre plénum de ne pas donner suite, pour la 2^{ème} fois, aux attentes des pétitionnaires et ce au contraire de l'avis de la commission ad hoc.

Je ne vous cache pas qu'en ce qui me concerne ces affirmations m'ont tout de même un peu ébranlé, et auraient aussi pu me faire hésiter avant le vote, car il va de soi qu'il nous est difficile d'aller à l'encontre d'un choix de plusieurs centaines de membres d'associations et d'habitants.

Après des échanges de correspondances avec M. Vincent Favrod, Président des intérêts et du développement de la Vieille Ville, ainsi qu'avec M. Michel Aubry, Gouverneur du village des Planches, villages de Chêne, Sales et Crin, il s'est avéré que les affirmations de la Municipalité du choix de maintenir les pavés, n'ont jamais fait l'objet de discussions et encore moins de deux votes. Tout au plus, dans un procès-verbal de 2008 de l'une des associations, il est mentionné : « l'AGO a entendu M. Boretti alors responsable communal des travaux qui nous a parlé de surfaçage ».

Et pour clore cette partie, les deux représentants m'ont aussi informé que lors des assemblées générales, les membres présents dépassent rarement plus de 30 personnes. Nous sommes donc loin de ce qui a été dit par la Municipalité avant l'issue du vote pour la prise en considération ou pas de la pétition.

En conséquence, je reste convaincu que non seulement la commission ad hoc a très bien fait son travail, d'autant plus qu'elle a pris le temps de se rendre sur place et d'entendre les pétitionnaires, mais de plus que son vote majoritaire de proposer à ce Conseil de prendre en considération cette pétition était le bon choix pour rendre la tranquillité aux habitants de cette rue.

Après m'être rendu sur place, à plusieurs reprises, de jour comme de nuit, après avoir discuté avec des habitants et avec les représentants du village, je suis convaincu qu'une solution doit être apportée et qu'elle doit être claire pour les futurs membres de la commission ainsi que pour la Municipalité.

Bien entendu je réserve les détails pour la commission, mais d'ores et déjà les pistes sont les suivantes :

1. Tout comme notre Syndic, mon premier réflexe aurait été de proposer une éventuelle fermeture de la route de 22h00 à 06h00. J'ai donc écrit au service des routes du canton de Vaud et au vu des

premiers échanges, cette solution, selon les documents en ma possession et les entretiens téléphoniques, n'est pas réalisable ou alors, elle va générer un bras de fer réglementaire, voire juridique de plusieurs années avec le canton qui en résumé « ne souhaite pas ouvrir une boîte de pandore ».

J'ai aussi pris en compte qu'il ne serait pas respectueux pour les habitants du quartier des Moulins de se voir reporter le trafic nocturne et ses désagréments dans leur rue.

2. En conséquence, il me semble que la piste principale à étudier est la suppression des pavés tout au long de la route du village, à l'exception de son entrée et de sa sortie. Les pavés sur les trottoirs, autour de la fontaine et en tout lieu où ne circulent pas les véhicules doivent bien entendu être maintenus.
3. Remplacement des pavés par la pose d'un bitume similaire à celui que nous avons déposé tout au long de l'avenue Eugène Rambert qui absorbe particulièrement bien le bruit des véhicules. Il ne faut pas oublier que c'est plus de 2'000 véhicules par jour qui transitent le long du quartier des Planches.
4. Aussi, la Municipalité a affirmé à plusieurs reprises que la pose de gendarme couché ou de tout autre concept ralentisseur au sol, génère plus d'inconvénients que d'avantages. Et sur ce point je la rejoins totalement.

Raison pour laquelle et conformément au règlement communal de la ville de Montreux et intercommunal de Sécurité Riviera, je demande simultanément et ce dans un objectif d'augmenter considérablement la sécurité routière dans ce village, soit la pose d'une boîte à sourire, radar de vitesse avec photo ou alors la pose d'un radar de tronçon, identique à un radar de photo, mais sur un tracé donné.

Les trois dernières pistes ont l'avantage certain de répondre dans un délai raisonnable aux souhaits des pétitionnaires et des habitants de retrouver ce à quoi ils ont droit, c'est-à-dire à un confort de vie, un sommeil réparateur et une sécurité accrue.

Pour toutes ces raisons, je demande, Madame la Présidente, le renvoi en commission de cette motion pour une prise en considération et rapport.

Je vous en remercie par avance ».

La discussion est ouverte sur cette motion. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Cette motion sera étudiée par une commission qui sera nommée lors de notre prochaine séance.

9.2 Motion de M. Christophe Privet « Pour la transparence des rémunérations dans le secteur subventionné montreusien »

M. Christophe Privet donne lecture du développement de sa motion :

« Madame la Présidente, chères et chers collègues,

En mars 2013, 66,75% des électrices et électeurs vaudois ont plébiscité l'initiative Minder contre les rémunérations abusives. Ce résultat marque une très forte volonté d'obtenir la plus grande transparence possible en matière de rémunération des membres de conseils d'administration et des directions des entreprises dans le secteur privé. Et aussi cette motion va dans le sens du programme de législature de la Municipalité au sujet de la transparence.

Vu l'importance des subventions attribuées dans de nombreux secteurs à des sociétés commerciales ou à des fondations, la commune est dans les faits leur copropriétaire économique. Au niveau fédéral, l'Ordonnance sur les salaires des cadres prévoit la transparence des salaires pour les régies fédérales comme les CFF, ainsi que pour toutes les entreprises et établissements de la Confédération soumis à la LPers en qualité d'unités administratives décentralisées.

Dans l'objectif d'assurer également une transparence des rémunérations dans le secteur subventionné montreusien, ma motion vise à ce qu'un rapport de rémunération écrit conforme aux articles 13 à 16 ORAb soit établi par la personne ou l'organe chargé de tenir la comptabilité et vérifié par l'organe de révision lorsque le bénéficiaire d'une subvention communale est une personne morale, tenue de tenir une comptabilité en application de l'art. 957 du Code des obligations.

Je me permets de préciser que la présente motion est très largement inspirée d'une motion déposée au Grand Conseil le 11 février dernier et cosignée par des députés des groupes suivants : la Gauche, le Groupe Socialiste, les Verts et Vaud Libre.

Je demande à ce que ma motion soit transmise à une commission pour étude et rapport.

Merci de votre attention ».

La discussion est ouverte sur cette motion. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Cette motion sera étudiée par une commission qui sera nommée lors de notre prochaine séance.

9.3 Postulat de M. Tal Luder « Pour une relocalisation des sculptures de la place du Marché, afin de mieux les mettre en valeur »

M. Tal Luder donne lecture du développement de son postulat :

« Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Notre place du Marché accueille depuis 2001 une œuvre de Schang Hutter représentant quatre danseurs et intitulée « Frei – Sein – Tanz ». (soit "Libre, Être, Danse"), je traduis car il y a certainement quelques romands dans la salle...

« Frei – Sein – Tanz » a d'abord été acquise « a l'essai » avant de l'être définitivement.

Il faut dire que la lecture de l'œuvre de M. Hutter n'est pas des plus aisées. Beaucoup de gens prennent en effet ce qui se trouve être des

danseurs pour des oiseaux, et encore, lorsqu'ils remarquent qu'il s'agit d'une œuvre d'art.

La plaquette explicative, posée suite à plusieurs interventions de notre collègue Jean-Pierre Buholzer, reste très discrète, ce qui ne facilite pas les choses.

De plus, vu la hauteur des poteaux sur lesquels sont montés les « danseurs », il est difficile de se faire une impression générale de l'œuvre sans devoir fortement s'en éloigner. Depuis le meilleur angle de vue, qui paraît être le bas de la place du Marché, l'on ne perçoit que très mal les formes car elles s'inscrivent partiellement sur un arrière plan d'immeubles plutôt que sur un horizon bien dégagé.

Vous l'aurez compris, les danseurs n'ont peut-être pas toute la place nécessaire à leur être afin de pouvoir danser en toute liberté.

Il convient par conséquent de réfléchir à l'opportunité de modifier l'emplacement de cette œuvre, afin de mieux la mettre en valeur et d'en faciliter la lecture. Il paraît difficile de transmettre une idée de liberté à travers ce que l'on voit a priori comme des oiseaux dans une cage de béton !

Il faut que l'emplacement futur offre un dégagement suffisant autour de l'œuvre. Plusieurs pistes peuvent être explorées, notamment dans un parc ou plus en hauteur sur le territoire montreusien. Il serait également possible de s'inspirer de solutions proposées par nos concitoyens, via un sondage par Internet.

Pour toutes ces raisons, je demande à ce que le présent postulat soit transmis à une commission pour étude et rapport et vous remercie pour votre attention ». (Annexe 4 : 2 photos)

La discussion est ouverte sur ce postulat.

M. Olivier Gfeller déclare qu'en ce qui le concerne il s'est battu, à l'époque, pour que l'on achète cette œuvre et notamment pour qu'elle soit à cet endroit. Alors après cela se discute, les goûts et les couleurs...

Simplement il aimerait demander une ou deux choses. Il aimerait d'abord savoir combien cela a coûté le fait de la fixer au sol, et ensuite combien cela coûterait de la déplacer. Parce que là on a trois propositions qui demandent de déplacer des statues, d'arracher des pavés, cela commence à faire beaucoup d'allers et retours, et M. Olivier Gfeller trouve que l'on doit quand même faire attention à la façon dont on utilise les deniers publics.

Quant à la question de l'étude sur Internet, il y a des journaux qui se livrent à ce genre de petits sondages avant les votations, et si l'on regarde cela ne correspond jamais aux votations. Donc ce sont des démarches qu'il trouve extrêmement discutables. Il sait qu'il y en a qui ont plus l'habitude de faire de la politique sur Facebook, ou sur les réseaux sociaux, que vraiment en contact avec la population, ou simplement dans les commissions et dans le Conseil, mais il trouve que cela serait une dérive et personnellement il trouve cette demande un petit peu préoccupante.

Il s'en remettra à la décision du Conseil, mais il rappelle quand même que l'on avait trouvé toutes sortes d'avantages à mettre ces œuvres là, notamment la séparation

entre la place qui est piétonne et le trafic, et elle n'est pas si mal mise en valeur que cela. Il trouve qu'elle va très bien ici.

Il précise juste une chose, il habite tout près, il n'est pas obligé de déclarer cet intérêt parce que cela n'en est pas un, mais il le dit simplement pour les esprits un petit peu chagrins qui auraient envie de le lui reprocher.

M. Gfeller aimerait bien que la commission ait tout l'historique de l'installation de cette œuvre à cet endroit, et l'argumentaire qui avait été celui du Conseil à l'époque, parce qu'il ne faut pas oublier que l'on doit revenir en arrière par rapport à une décision démocratique, ce qui est quand même délicat.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Ce postulat sera étudié par une commission qui sera nommée lors de notre prochaine séance.

9.4 Postulat de M. Tal Luder « Pour que Freddie cesse de tourner le dos aux Montreusiens à son insu ».

M. Tal Luder donne lecture du développement de son postulat :

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

L'idée générale de mon postulat consiste à demander l'amélioration de l'environnement de la statue de Freddie Mercury, avec pour objectif une meilleure mise en valeur de celle-ci.

Cette proposition est motivée principalement par le constat que les touristes et les fans de Freddie Mercury et du groupe Queen ne peuvent être pris en photo dans de bonnes conditions dans le contexte où la statue se trouve aujourd'hui.

Or, ils sont des milliers, voire des dizaines de milliers, chaque année, à souhaiter immortaliser leur arrêt à côté de cette statue, magnifique au demeurant.

En comparaison, la statue de Charlie Chaplin à Vevey se trouve installée dans un véritable écrin de verdure, ainsi les piétons et les touristes peuvent de manière idéale se faire prendre en photo.

Dans le titre de mon postulat, je suggère que la statue soit tournée, afin que l'arrière plan du lac la mette en valeur.

L'article du 24 Heures concernant ce postulat étant paru avant le présent Conseil, j'ai pu lire mardi soir déjà les premiers commentaires.

Bien que des avis différents se soient fait entendre, je tiens encore une fois à le préciser, je ne veux absolument pas causer de tort à l'artiste, ni à ce qu'il représente. Je relève un point commun finalement, c'est que nous aimons tous cette statue, et que ceci n'est pas remis en question.

Étant moi-même un fan du groupe Queen et écoutant encore et toujours sa musique, je ne peux rester insensible aux remarques lues et il va de soi que si le fait de tourner la statue pose un problème, il faut en prendre acte, mais que cela ne répond pas au fait qu'elle pourrait être mieux mise en valeur.

Relevons aussi que le Casino Barrière a mis des moyens financiers importants afin de transformer le Mountain Studios en musée, que l'on peut visiter dans de très bonnes conditions.

Dès lors, par ce postulat, je souhaiterais que la Municipalité étudie une mise en valeur optimale de la statue de Freddie Mercury, avec notamment les pistes de réflexion suivantes :

- Comment améliorer la qualité du cadre de cette statue ?
- A l'instar de la statue de Charlie Chaplin sur le quai de Vevey, dans quelle mesure est-il possible de « contextualiser » l'œuvre dans l'espace urbain afin de la mettre en valeur et dégager ses abords ?
- Comment faire pour que les montreusiens, les touristes et les fans puissent se faire prendre en photo dans les meilleures conditions possibles ?

Peut-être que cette idée pourrait s'inscrire dans le cadre de la rénovation des jardins de la Rouvenaz, ou de la construction d'un promontoire sur le lac, une avancée sur le lac, avec un peu dans l'esprit le ponton du bas de la Place du Marché. Ce ne sont là que des suggestions.

Je souhaite que le présent postulat soit transmis à une commission pour étude et rapport. Je vous remercie pour votre attention ».

La discussion est ouverte sur ce postulat.

M. Yves Depallens donne lecture de son intervention :

« Madame la Présidente, chers collègues,

N'avons-nous rien d'autre à faire que d'encourager Freddie Mercury à se retourner dans sa tombe ?

Montreux, ville de culture, a accueilli de nombreuses célébrités tout au long des décennies, à l'image du groupe rock anglais QUEEN, emmené par le défunt Freddie Mercury.

Ce dernier était tombé amoureux de la Riviera au point d'y prendre un appartement et d'y enregistrer des albums dans le fameux mais défunt "Mountain Studios" dont l'ingénieur du son n'était autre que David Richards.

Voici 26 ans que Jacky Smith, une fan inconditionnelle et pleine de dynamisme, préside aux destinées du fan club du groupe Queen. L'association fondée en 1974 et basée à Londres, compte plus de 6'000 membres en Grande-Bretagne, certes, mais aussi dans le monde entier. En 1996, ce fan club est intervenu dans les discussions sur l'édification d'une statue en l'honneur de Freddie Mercury, l'opération s'étant avérée impossible à Londres, on a opté pour Montreux, avec le résultat que l'on connaît. Ainsi, en plus des studios d'enregistrement, de l'appartement de la star du côté de Territet et du "Lake House", la statue a fait de Montreux un véritable lieu de pèlerinage pour tout adepte du groupe et de son leader.

La ville suisse de Montreux, connue dans le monde entier pour son Festival de Jazz international, a donné un emplacement spectaculaire au bord du Lac Léman pour une statue destinée à perpétuer la mémoire à l'inoubliable et grand Freddie Mercury. La statue de Freddie Mercury a été offerte par les membres restants de QUEEN, sa famille et ses amis.

Dans les derniers jours de sa vie, alors qu'il luttait contre le SIDA, Montreux est devenu un havre de paix et la seconde maison pour Freddie Mercury. Il perdit la bataille contre la maladie peu après son 45ème anniversaire, le 24 novembre 1991, mais pas avant d'avoir composé et enregistré son œuvre finale avec les autres membres de QUEEN dans leur Mountain Studios à Montreux.

L'inauguration de la statue, le 25 novembre 1996, a été effectuée par la légende d'opéra Montserrat Caballé avec qui Freddie avait enregistré le fameux « Barcelona » et qui était devenue une amie très chère. Parmi les invités à cette inauguration, on notait la présence des parents de Freddie, Mme et M. Bomi Bulsara, de sa sœur Kashmira et du mari de celle-ci, Roger Cook, de Claude Nobs, de Brian May et Roger Taylor. Sur les rives du Lac Léman, appréciant la même vue que Freddie Mercury avait depuis sa maison au bord du lac, la statue du chanteur est un magnifique et durable hommage à cet homme qui aura pour toujours une place dans la mémoire de millions de personnes à travers le monde.

En faisant pivoter la statue, on romprait avec l'esprit voulu lors de son installation : la statue dans sa position actuelle est liée avec l'image de l'album des Queen «Made in Heaven» comme vous pouvez le constater au rétroprojecteur.

L'album « Made In Heaven », sorti en novembre 1995, a été produit par Queen avec les parties vocales enregistrées, au préalable, par Freddie Mercury avant sa mort. L'album a atteint, dès sa sortie, la 1ère place dans les charts britanniques et a été classé quadruple disque de platine, avec plus de 20 millions de ventes de par le monde, avec l'image de Montreux. Beaucoup de touristes se déplacent, à l'heure des "selfies" à Montreux, pour se prendre en photo avec la même image de fond comme une dédicace de Freddie Mercury.

Enfin, de manière plus concrète, devons-nous vraiment dépenser l'argent du contribuable pour qu'une commission se penche sur cette question. Nous ne le pensons pas, et en conséquence, au nom du groupe PLR, j'encourage le postulant à retirer son postulat.

Madame la Présidente, chers collègues, je vous remercie de votre attention ». (Annexe 5 : 1 photo)

La discussion est toujours ouverte.

Comme il y a une question qui a été posée par M. Yves Depallens, Mme la Présidente demande à M. Tal Luder s'il souhaite répondre à la question de M. Depallens par rapport au retrait de son postulat ?

M. Tal Luder maintient son postulat.

Ce postulat sera donc étudié par une commission qui sera nommée lors de notre prochaine séance.

M. Patrick Aubort demande au postulant s'il voit un inconvénient à ce qu'une seule commission étudie ses deux postulats ?

M. Tal Luder répond que la proposition ne le dérange pas, ses deux postulats peuvent être traités par une seule commission.

Mme la Présidente déclare que c'est ce qui sera proposé sur l'ordre du jour du prochain Conseil, soit une commission conjointe pour traiter de ces deux postulats.

10 DÉVELOPPEMENT DES INTERPELLATIONS ET RÉPONSE DE LA MUNICIPALITÉ

On a reçu la réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. le Conseiller Marcel Jost intitulée « La circulation routière aux Bosquets-de-Julie / Saint-Georges ».

M. Marcel Jost est satisfait de la réponse.

Mme la Présidente enchaîne donc avec l'interpellation suivante :

10.1 Interpellation de M. Florian Chiaradia qui a pour titre : « AVS à Clarens : quel avenir ? »

M. Florian Chiaradia donne lecture de son interpellation :

« Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Des documents circulent sur le départ de la Caisse cantonale vaudoise de compensation de son site de Clarens: l'immeuble serait prochainement vendu. Idéalement situé au bord du lac, ne nous cachons pas que cette vente permettrait à la Caisse d'opérer une intéressante opération immobilière. Ainsi pas plus tard que fin mars, une délégation d'architectes examinait déjà les bâtiments de la Rue du Lac 35-37.

Précisons qu'en 1993, la création d'un office AI sur un site unique à l'Avenue Général Guisan à Vevey a privé Clarens de la section AI cantonale, avec à la clé une perte nette de 50 emplois en période de crise économique. Depuis lors, aucun investissement n'a été entrepris sur le bâtiment montreusien. Au contraire, le site veveysan a été agrandi en 2007, devenant même le centre du Service médical régional (SMR) pour l'ensemble de la Romandie. Autant dire que pour Clarens la menace est lourde, très lourde même. Assiste-t-on à la tactique du salami ?

Si la Caisse vaudoise de compensation quitte Montreux, il s'ensuivrait un appauvrissement considérable du tissu économique de la commune. Et ce même si le déménagement se réalise à Vevey : alors que l'emploi à Montreux se fait rare, cette perte serait tout simplement inacceptable.

Ce d'autant plus que cette menace s'ajoute à la désertion de notre commune de nombre d'autres services de l'Etat ces dernières années : en 2001, la création de l'ORP Riviera a condamné le site de Montreux. Quelque temps plus tard, au moment du redécoupage des districts, l'Office des poursuites et faillites a également fermé son antenne montreusienne. Sans compter la disparition prochaine de l'hôpital à l'Avenue Belmont. Bref, autant d'éléments qui s'accumulent, appauvrissant les services et réduisant les emplois offerts aux habitants.

Je pose donc les questions suivantes:

- 1) Aujourd'hui, à combien de postes de travail correspond le site montreusien de la Caisse cantonale vaudoise de compensation ?
- 2) La Municipalité peut-elle confirmer la vente du bâtiment de Clarens ?
- 3) Si oui, quelles démarches la Municipalité compte-t-elle entreprendre ou a-t-elle entreprises pour pérenniser ces emplois sur la commune ?

Je remercie par avance la Municipalité pour sa réponse ».

M. le Syndic Laurent Wehrli remercie à son tour M. Florian Chiaradia pour son interpellation. Il répond ainsi, au nom de la Municipalité, aux trois questions que M. Chiaradia a posées :

- 1) Au 31 décembre 2013, 226 personnes travaillaient dans ces bâtiments.
- 2) Non, la Municipalité ne peut pas confirmer la vente. M. Laurent Wehrli a eu le dernier rendez-vous avec les responsables de la Caisse cantonale lundi, il y a 10 jours maintenant, le bâtiment n'était toujours pas vendu, et la décision de le vendre n'était toujours pas prise.

La décision de faire un processus comme cela a été décrit, de recherche d'acquéreurs potentiels a été lancé, cela est vrai. Des différents milieux immobiliers et d'architectes ont visité ces locaux. Certains, à la connaissance de M. Wehrli, ont commencé à élaborer des offres, mais la décision de fond, à savoir y a-t-il vente ou pas vente, n'a pas encore été prise.

Cela fait partie, s'il peut le dire ainsi, d'une analyse par les dirigeants de la Caisse AVS, et pour faire cette analyse ils avaient besoin d'avoir une certaine vision, respectivement du volume financier que cela pouvait représenter et de la réalité d'une capacité de mise en vente ou de réaliser une telle vente.

- 3) Cela fait à peu près maintenant 18 mois que l'on est en contact étroit, soit au minimum tous les deux à trois mois il y a une séance à ce sujet avec les représentants de la direction de la Caisse AVS. En septembre de l'année dernière, M. le Syndic Laurent Wehrli a été accueilli par le comité de la Caisse AVS, présidée par le Président du Conseil d'Etat, M. Pierre-Yves Maillard, pour présenter un certain nombre d'autres solutions que la Municipalité a proposées à la Caisse AVS, d'autres possibilités sur le territoire de la commune de Montreux.

Il s'avère que dans le cadre de l'évolution de la Caisse AVS, notamment par rapport à des nouvelles missions fédérales qui devraient être assumées à partir de 2016/2017, ils ont impérativement besoin de nouveaux locaux, parce qu'ils devront accueillir de nouveaux collaborateurs. Et évidemment qu'à ce jour, mais encore une fois la décision finale n'est pas prise, ils privilégieraient le fait de pouvoir mettre tout le monde sous le même toit, au même endroit, et de ne pas répartir entre différents bâtiments, mais dans une certaine proximité.

En terme de gestion d'entreprise, même publique en l'occurrence, c'est quelque chose qui peut se comprendre, cette réalisation d'économie d'échelle, notamment à long terme en regard de ces nouvelles missions. Ce qui fait que les solutions que l'on a pu trouver sur le territoire de la commune de Montreux, qui répondraient à leur cahier des charges ne seraient pas disponibles en 2016, alors que la solution de Vevey le serait.

M. le Syndic Laurent Wehrli dit cela avec beaucoup de conditionnel, non pas parce qu'il n'entend pas prendre position à ce sujet-là, mais simplement parce que c'est la réalité. Il y a un processus, c'est vrai, la décision finale n'est pas encore prise, et l'on continue à être en contact. Il y a ensuite une réalité du marché, notamment de bureaux disponibles ou non sur le secteur montreusien, dans une dimension qui n'est pas tout à fait la même que sur le marché veveysan, qui a connu une forte évolution de déplacements d'entreprises également, et qui donc a un certain nombre de bureaux qui seront disponibles relativement à long ou moyen terme.

Au demeurant, et ce n'est pas du tout un soulagement complet, en cela M. Wehrli rejoint M. l'Interpellateur, on peut se dire que si cette Caisse AVS reste à tout le moins dans une proximité kilométrique de la région, cela reste la région. Cette Caisse AVS aurait pu clairement repartir sur Lausanne, respectivement l'ouest lausannois, au vu d'autres offres qui ont été faites et de ce qu'a pu entendre M. le Syndic Laurent Wehrli dans les différentes discussions.

On ne se contente pas de cela, on continue à dialoguer et à essayer de chercher des solutions, mais voilà la situation d'il y a 10 jours, parce qu'il n'a pas eu de contact cet après-midi, soit quand il a pris connaissance de cette interpellation, donc il dit ce qu'il en est actuellement. On continue à avoir des contacts réguliers avec les responsables de la Caisse AVS pour essayer de chercher une solution, mais évidemment que même en tant qu'entité publique son Conseil, son comité et sa direction sont évidemment libres de prendre les décisions qu'ils souhaitent.

M. Florian Chiaradia intervient concernant les pistes de réflexion que M. le Syndic Laurent Wehrli a évoquées avec la Caisse AVS, est-ce que parmi ces pistes il y aurait par exemple éventuellement un échange de service, un déménagement d'un autre service qui pourrait remplacer, en tout cas partiellement, le départ de la Caisse AVS?

M. le Syndic Laurent Wehrli répond qu'en l'occurrence et à ce jour aucune autre proposition de ce type n'a été communiquée. L'Etat de Vaud est dans une vision de centralisation supplémentaire.

Dans le domaine des papiers d'identité, on a pu sauver la production des cartes d'identité sur Montreux, mais le projet pour les cartes d'identité était de centraliser sur Lausanne, comme cela est le cas pour les passeports.

L'évolution veut qu'un certain nombre de choses se font aussi par Internet, et ce n'est évidemment pas toujours agréable et très utile pour une région, même comme pour la notre de pouvoir ainsi maintenir ces emplois, respectivement la diversité des emplois telle qu'évoquée.

Mais à la connaissance de M. le Syndic Laurent Wehrli, l'Etat de Vaud n'a pas fait de proposition, dans le sens que si ce service part à Vevey, d'en mettre un autre à la place.

La question a été évoquée. Pour être tout à fait franc, M. Wehrli l'a présentée devant le comité de la Caisse AVS justement en présence du Président du Conseil d'Etat, et il n'y a pas eu de confirmation quelconque qu'un service était en train de préparer ses cartons pour venir à Clarens.

M. Florian Chiaradia est satisfait de la réponse.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

11. AUTRES OBJETS S'IL Y A LIEU

Comme promis lors du dernier Conseil, Mme la Présidente Irina Gote donne la parole à M. Emmanuel Gétaz, qui était absent lors du précédent Conseil, et qui lui a demandé de pouvoir intervenir dans les divers, au sujet de la réponse de la Municipalité sur son interpellation sur le poste de police.

M. Emmanuel Gétaz donne lecture de son intervention :

« Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, chers collègues, Etant absent lors du dernier Conseil pour des raisons professionnelles, je n'ai pas pu prendre position sur la réponse municipale à mon interpellation « Un poste de police à Montreux ? ».

Rassurez-vous, je serai bref à cette heure avancée de la soirée, et sachant, comme on le dit, que le bar nous attend.

La Municipalité développe sa réponse en s'appuyant sur deux axiomes qu'elle ne remet pas en question :

- premièrement, la gestion de la sécurité est transférée à Sécurité Riviera,
- deuxièmement, il n'est pas envisagé d'augmenter les effectifs de Sécurité Riviera et par conséquent, toute création de poste de police à Montreux retirerait des effectifs ailleurs.

C'est ainsi qu'elle l'explique.

Mesdames et Messieurs, cette réponse ne me satisfait pas. En effet, un dispositif aussi important que Sécurité Riviera ne peut pas être figé sous prétexte qu'il a été décidé, à un moment donné, de l'implantation des locaux de police, implantation qui serait par conséquent définitive.

Pour rappel, les locaux de la police intercommunale ont été prévus à plusieurs endroits, avant de finalement être implantés là où ils sont actuellement. C'est ainsi que Clarens a une base opérationnelle de Sécurité Riviera.

Aujourd'hui, tenant compte de l'évolution de la criminalité et des criminels, qui utilisent de plus en plus les gares à grand trafic pour se déplacer rapidement, il n'est pas admissible d'évacuer si rapidement la question d'un poste de police au cœur de Montreux. En particulier, l'argument financier doit être remis en question.

Si le renforcement nécessaire de la prévention, par la présence d'un poste de police, passe par des coûts supplémentaires, il faudrait pouvoir les analyser et décider en toute connaissance de cause.

Je rappelle que la commune de Montreux participe de manière extrêmement importante, j'insiste sur le mot « extrêmement », au budget de Sécurité Riviera, en versant, par habitant, beaucoup plus que les petites communes.

L'agglomération de Montreux, qui est aussi le cœur touristique de notre commune, représente plus de 8'000 habitants.

Combien de villes de 8'000 habitants, à vocation touristique, se retrouvent-elles sans poste de police sur leur territoire ?

Comment évacuer si catégoriquement l'importance préventive et dissuasive d'un poste placé à un endroit visible et central ?

Pour toutes ces raisons, je ne peux me satisfaire de la réponse municipale et considère que cette question est dès lors non pas close, mais sur la table.

D'autres démarches seront donc nécessaires, que nous entreprendrons.

Je vous remercie de votre attention ».

La discussion est toujours ouverte.

M. Laurent Demartini déclare qu'il a toujours plaisir à venir dans cette salle pour assister à différents matchs et organisations sportives, toutefois, pour aujourd'hui il regrette juste qu'il ait fallu annuler le sport scolaire facultatif de rink-hockey. C'est à peu près 40 jeunes qui viennent profiter des conseils avisés de l'encadrement du club du Montreux HC, et il sait que certains enfants étaient déçus de perdre une occasion supplémentaire de patiner dans cette salle.

Il sait que la volonté était aussi de déplacer le Conseil à Clarens, mais il faut que l'on essaie de tenir compte des utilisateurs.

Mme Irina Gote répond qu'elle n'a pas eu connaissance de cet élément. Lorsqu'elle a demandé cette salle au service concerné on lui a dit qu'il n'y avait aucun souci pour organiser la séance de ce soir ici.

La discussion est toujours ouverte.

M. Florian Chiaradia donne lecture de son intervention :

« Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Je profite juste encore de cette rubrique pour relever le travail remarquable qui a été effectué à la jonction autoroutière de Chailly par les paysagistes. Tout le monde conviendra que depuis des années, cette "porte d'entrée" de la ville était négligée, en attente des travaux de réaménagement des carrefours par l'OFROU.

Maintenant que les travaux sont effectués, la touche finale apportée par l'aménagement des plates-bandes change complètement l'allure du secteur. Que cette initiative soit saluée et que les personnes qui ont concouru à cet réalisation, dont deux au moins se trouvent dans la salle, soient vivement remerciées ».

La discussion est toujours ouverte. La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Mme Irina Gote se permet une dernière intervention d'importance pour l'agenda de notre Conseil, et en donne lecture :

« En ce moment nous avons deux objets d'importance qui sont en cours de discussion en commission. Il s'agit du PGA et du Règlement du Conseil communal. Or, il semblerait que ces deux commissions aient leurs dernières séances dans le courant du mois de mai, si tout se passe bien au niveau des délibérations et des séances. Elles pourraient donc rapporter pour le mois de juin.

Or, comme l'ordre du jour de la séance du Conseil du mois de juin (18 juin) est déjà passablement chargé avec le rapport de la CoGest et celui de la COFIN, j'ai pensé qu'il était urgent que nous fixions une séance supplémentaire afin de traiter l'un de ces deux objets. Je pense surtout qu'au niveau des citoyennes et des citoyens de notre Commune, il y a des attentes en ce qui concerne le PGA et le faire voter en septembre, après les vacances, ne donnerait pas un bon signal à ces derniers.

La Municipalité m'a proposé la date du jeudi 19 juin, comme date de séance supplémentaire. Après consultation avec les Présidents de groupe il s'avère que cette date convient à une très grande majorité, sauf à Montreux Libre, d'après M. Alexandre Staeger. Alors j'ouvre la discussion pour savoir que faire dans cette situation si complexe.

Est-ce que nous pouvons tout de même siéger le 19 juin ou faut-il prévoir une autre date ? ».

La discussion est ouverte sur cette question.

M. Olivier Blanc déclare qu'il ne va pas intervenir spécifiquement sur une séance supplémentaire, cela regarde le Bureau, Mme la Présidente et la Municipalité, mais il a un petit doute, c'est qu'une séance ne suffira pas pour le PGA parce qu'il y a près de 50 oppositions, qui doivent être traitées sérieusement.

La dernière fois le projet était beaucoup plus complet, mais sauf erreur de sa part, on y avait passé 4 soirées. Donc décider de faire cela en une soirée, lui paraît un peu juste, il faudrait au moins prévoir 2 séances, quitte à ce qu'une séance soit de réserve. Sans cela M. Olivier Blanc n'est pas certain que l'on y arrive.

Mme Irina Gote répond que l'on pourrait effectivement s'imaginer d'avoir le 19 juin une première séance, et le 25 juin, soit le mercredi d'après, une séance de réserve.

La discussion est toujours ouverte par rapport à cette séance supplémentaire.

M. Emmanuel Gétaz se tourne vers le Président de la Commission PGA, car il pense qu'il faudrait qu'il s'exprime sur l'avancée des travaux, parce qu'il y a une chose que l'on ne pourra pas faire, c'est se retrouver dans une situation où on serait mis sous pression. On a encore beaucoup de travail, on espère finir en une fois, mais M. Gétaz pense que le Président doit se prononcer là-dessus, parce que si on fixe des séances pour le PGA, et que le PGA en commission n'est pas abouti, on aura une situation de pression qui sera désagréable. Mais il laisse M. Olivier Gfeller en parler.

Mme Irina Gote précise qu'il ne s'agit absolument pas d'une situation de pression, il s'agit de prévoir des dates où toutes les Conseillères et tous les Conseillers pourraient se libérer. Ces dates, bien entendu, devraient être annoncées à l'avance, c'est la raison pour laquelle Mme la Présidente s'y prend assez longtemps à l'avance. Donc il ne s'agit absolument pas de mettre la pression sur qui que ce soit, c'est vraiment de fixer une, voire deux séances de réserve, au cas où justement la Commission PGA aurait fini de rapporter et pourrait rendre son rapport, donc encore une fois pas de pression.

Mme la Présidente donne la parole à M. Olivier Gfeller en tant que Président de la Commission PGA

M. Olivier Gfeller souligne que la Commission PGA a déjà siégé une douzaine de fois, et on a eu tout le temps d'étudier le dossier, de poser toutes les questions, de recevoir

les opposants qui le souhaitent, et on a fixé une dernière séance pour le 6 mai, s'il ne se trompe pas.

Il a été discuté en commission du fait d'avoir des soirées spécialement consacrées à l'étude du PGA et en ce sens-là, la commission lui avait demandé d'approcher Mme la Présidente pour lui suggérer cette idée. Mme la Présidente a donc fait ce qu'il fallait, soit chercher des dates. M. Olivier Gfeller salue le fait qu'elle ait réagi rapidement et qu'elle ait déjà anticipé sur la demande de la commission.

Mais il est vrai que M. Gfeller avait mis en garde Mme la Présidente que la commission n'a pas complètement terminé ses travaux. Il y a eu déjà deux ou trois fois des séances où l'on pensait aller plus rapidement, mais il a fallu prendre le temps. L'idée était d'éviter toute forme de pression, et il croit qu'il n'y en a pas eue par rapport au temps, puisque par rapport au nombre de séances prévues, on en a fait quatre fois plus. Alors là on ne peut pas dire qu'il y a eu pression.

M. Olivier Gfeller pense qu'il est bien d'avoir ces deux dates, mais il est vrai que l'on ne peut pas garantir qu'à ce moment-là on aura terminé, parce que si lors de cette séance du 6 mai il faut encore prendre du temps, car cet objet est trop important et la Municipalité est aussi du même avis, pour que l'on prenne le risque de tout à coup avoir des blocages, parce que l'on n'a pas pris le temps de chercher des solutions de consensus, de chercher simplement des solutions, car quelquefois cela peut être assez technique.

M. Olivier Gfeller propose donc d'accepter la solution proposée par Mme la Présidente, soit de réserver ces deux dates, mais la commission doit se sentir libre, si jamais, de la contacter pour l'informer que la commission n'y arrive pas pour les dates fixées. Ainsi on respecte les travaux de la commission et on se montre prévoyant. Ce sera peut-être pour cet automne, mais M. Gfeller pense que si cela peut être fait avant ce serait une bonne chose. Mais quand il dit cela il ne faut pas le prendre pour de la pression ! Il finit par ironiser là-dessus, tellement on doit ménager les susceptibilités sur ce terrain-là.

M. Yves Depallens rappelle juste que cette année on a une équipe nationale qui est qualifiée pour la Coupe du Monde de football, et que le 25 c'est le match Suisse – Honduras ! Le sport fait aussi partie de la politique.

M. Olivier Gfeller propose de suivre l'idée de M. Yves Depallens parce que M. Olivier Gfeller est pour le Honduras !

M. Alexandre Staeger déclare que si pour Montreux Libre la date du 19 juin ne convient pas, c'est pour des raisons professionnelles, et non pas pour rester chez soi pour regarder le football à la télévision !

Mme la Présidente aimerait connaître les disponibilités des membres du Conseil par un vote indicatif, afin de voir ce qu'il en est vraiment. Donc celles et ceux qui acceptent de siéger le 19 juin, pour une séance éventuelle, bien entendu à la condition que la Commission PGA soit arrivée au bout de ses travaux, et d'avoir comme séance de réserve le mercredi 25 juin, sont priés de le faire savoir en levant la main ?

Le Conseil communal de Montreux valide à une très large majorité ces deux dates.

Mme la Présidente le répète encore une fois, s'il y a matière il y aura une première séance le 19 juin et l'on garde la date du 25 juin pour une séance de réserve.

M. Bassam Degerab déclare que l'on a compris que l'on votait pour voir la disponibilité de la majorité des Conseillers pour la date du 19 juin, mais il ne pense pas que le vote a été fait pour le 25 juin.

Mme la Présidente répond que M. Olivier Blanc, qui est du même groupe politique que M. Bassam Degerab, a suggéré que la tenue d'une seule soirée ne suffisait pas et a proposé une séance supplémentaire, et elle a donc proposé d'avoir le 19 juin comme séance et le 25 juin comme séance supplémentaire. Maintenant s'il n'est pas d'accord et qu'il estime que le 25 juin ne convient pas, Mme la Présidente va passer au vote pour la date de réserve du 25 juin.

Donc celles et ceux qui acceptent le 25 juin, comme date de réserve pour une éventuelle deuxième séance, sont priés de le faire savoir en levant la main?

Le Conseil communal de Montreux valide à la majorité la date du 25 juin comme date de réserve.

Donc il y aura une première séance le 19 juin et une deuxième de réserve le 25 juin, bien entendu au cas où la Commission PGA arriverait à la fin de ses travaux et si le rapport peut être déposé dans les délais.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Mme la Présidente rappelle que la prochaine séance de notre Conseil a été fixée au 7 mai prochain. Elle aura lieu comme d'habitude à 20h00 au 2m2c.

Elle prie, toutes et tous, de bien vouloir transmettre leurs interventions à notre secrétaire, cela l'aiderait énormément.

Elle souhaite à tous un bon retour dans leur foyer et bien entendu elle convie tout le monde à la buvette pour partager le verre de l'amitié.

Mme la Présidente Irina Gote lève la séance à 21h35.

CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

La Présidente:

La secrétaire:

Irina Gote

Charlotte Chevallier

Annexes: 1 présentation

2 correspondances

3 photos